

GUIDE AUX PARENTS

2025-2026



ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY
5150, boulevard Robert
Montréal, Québec
H1R 1P9

TABLE DES MATIÈRES

- BIENVENUE À ST-EX!
- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE
- DATES IMPORTANTES
- CALENDRIER DES ÉLÈVES
- HORAIRE DE LA JOURNÉE
- PROCÉDURE EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE
- PROCÉDURE D'ADMISSION ET INSCRIPTION
- PARCOURS DE FORMATION
- FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT (INTEMPÉRIES OU FORCE MAJEURE)
- PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE
- CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
- NOS PARTENAIRES

BIENVENUE À ST-EX!

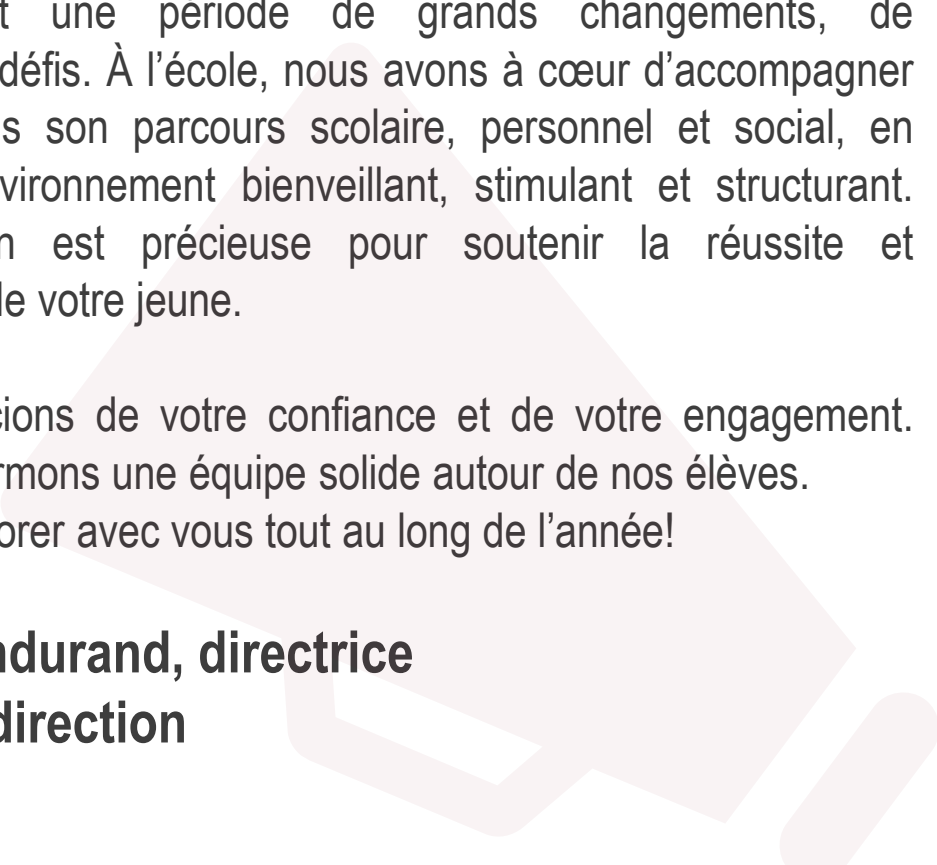
Chers parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre communauté scolaire pour cette nouvelle année à l'école secondaire. Ce guide a été conçu pour vous fournir des renseignements essentiels sur le fonctionnement de l'établissement, les services offerts, les attentes envers les élèves, ainsi que les moyens de communication entre l'école et les familles.

L'adolescence est une période de grands changements, de découvertes et de défis. À l'école, nous avons à cœur d'accompagner chaque élève dans son parcours scolaire, personnel et social, en misant sur un environnement bienveillant, stimulant et structurant. Votre collaboration est précieuse pour soutenir la réussite et l'épanouissement de votre jeune.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre engagement. Ensemble, nous formons une équipe solide autour de nos élèves. Au plaisir de collaborer avec vous tout au long de l'année!

**Geneviève Dandurand, directrice
et l'équipe de direction**



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

GENEVIÈVE DANDURAND

Direction d'établissement

 g-dandurand@csspi.gouv.qc.ca  (514)325-0480 x17518

AMEL-AÏDA KRIM

Direction adjointe d'établissement – 1^{re} secondaire

 amel-aida-krim@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17521

DORIAN MARIUS

Direction adjointe d'établissement – 2^e secondaire

 dorian-marius@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17577

ANNE-MARIE LALONDE

Direction adjointe d'établissement – 3^e secondaire et programme Pré-DEP

 anne-marie-lalonde@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17531

MARIE-JACQUES LOUIS

Direction adjointe d'établissement – 4^e secondaire

 mj-louis@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17507

DIMITRI ANASTASOPOULOS

Direction adjointe d'établissement – 5^e secondaire et FMS

 d-anastasopoulos@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17522

DANNY PLANTE

Direction adjointe d'établissement – programme Sport-études

 danny-planter@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17544

MARIE-CLAUDE DUBÉ

Direction adjointe d'établissement – parcours particuliers et Langues-études

 marie-claude-dube@csspi.gouv.qc.ca  (514) 325-0480 x17543

CHRISTINE CATY

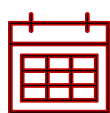
Gestionnaire administrative d'établissement

 stx-messages@csspi.gouv.qc.ca

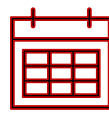
ANICK BOUDREAU

Responsable de la gestion administrative

 stx-messages@csspi.gouv.qc.ca



DATES IMPORTANTES



LA RENTRÉE ADMINISTRATIVE

- 14 août : 1^{re} SECONDAIRE ET GROUPES DE CCS
- 18 août : 2^e SECONDAIRE ET GROUPES FMS / FPT
- 19 août : 3^e SECONDAIRE
- 20 août : 4^e SECONDAIRE ET GROUPES DE PRÉ-DEP
- 21 août : 5^e SECONDAIRE
- 26 & 27 août : Tous les niveaux sans rendez-vous

Les renseignements concernant la **carte Opus** se trouve sur le site de la **STM**.



27 AOÛT 2025 - ACCUEIL PERSONNALISÉ

ÉLÈVES DE LA 1^{RE} SECONDAIRE SEULEMENT – HORAIRE À CONSULTER

27 AOÛT 2025 - ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

COMITÉ DE BIENVENUE ET INTÉGRATION – HORAIRE À CONSULTER

28 AOÛT 2025 - RENTRÉE DES CLASSES

1^{ER} SEPTEMBRE 2025 - CONGÉ DE LA FÊTE DU TRAVAIL

13 OCTOBRE 2025 - CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE

22 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER 2026 - CONGÉ DES FÊTES

MI-FÉVRIER 2026 - INSCRIPTION SCOLAIRE

2 AU 6 MARS 2026 - SEMAINE DE RELÂCHE

3 AU 6 AVRIL 2026 - CONGÉ DE PÂQUES

18 MAI 2026 - CONGÉ DE LA JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

CALENDRIER DES ÉLÈVES

Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île
Québec

ANNÉE DE TRAVAIL 2025-2026 SECTEUR JEUNES

JUILLET 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2025

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	<27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

6

21

22

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20 ^P	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19 ^P	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

20

15

20

20

MARS 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2026

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2026

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2026

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

17

20

20

19

Congés statutaires

Journées pédagogiques

Journées pédagogiques pour événements imprévus

Semaine d'arrêt des cours

Journée pédagogique fixes

Début et fin des cours

Début et fin de l'étape

Rencontre de parents



HORAIRE DE LA JOURNÉE

- L'horaire des élèves se déploie sur un cycle de 9 jours.
- Au premier cycle, la journée commence à 8h05 et se termine à 14h35.
- Au deuxième cycle, la journée commence à 9h35 et se termine à 16h00.
- Chaque période dure 75 minutes.

L'horaire individualisé de votre enfant se retrouve sur le [portail Mozaïk](#).

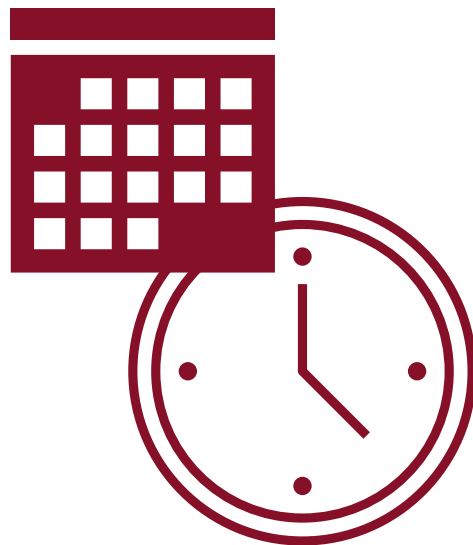
	HORAIRE 1 ^{er} CYCLE (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire)	HORAIRE 2 ^e CYCLE (4 ^e et 5 ^e secondaire)
8h05 à 9h20	PÉRIODE 1	
9h35 à 10h50	PÉRIODE 2	PÉRIODE 1
11h00 à 12h15	PÉRIODE 3	PÉRIODE 2
12h15 à 13h15	DÎNER	DÎNER
13h20 à 14h35	PÉRIODE 4	PÉRIODE 3
14h45 à 16h00		PÉRIODE 4

Les élèves du programme Sport-études suivent l'horaire du premier cycle et terminent à 12h15.

PROCÉDURE EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE

RETARDS

Lorsqu'un élève est en retard, une procédure de suivi des retards s'applique par la secrétaire et les intervenants du niveau. L'enseignant, les intervenants de niveau et la direction adjointe interviendront pour les cas problématiques.



ABSENCE ou DÉPART HÂTIF

Lorsqu'un élève s'absente, ses parents doivent téléphoner au secrétariat de niveau, dans un délai ne dépassant pas 24h, afin de fournir le motif d'absence. Il est également possible de le faire par le [Portail parents](#).

Un élève qui a dû s'absenter doit absolument communiquer avec ses enseignants afin de convenir avec eux des **mesures nécessaires pour récupérer ce qui a été manqué** (notions enseignées, reprise d'examen, etc.)



PROCÉDURE D'ADMISSION ET INSCRIPTION

INSCRIPTION

Pour procéder à l'inscription de votre enfant à l'école Antoine-de-Saint-Exupéry, vous devez **OBLIGATOIREMENT** prendre un rendez-vous avec la secrétaire de niveau.

☎ Composez le numéro suivant : **(514) 325-0480**

1^{re} secondaire : Poste 17521

2^e secondaire : Poste 17577

3^e secondaire et Pré-DEP : Poste 17531

4^e secondaire : Poste 17507

5^e secondaire et FMS : Poste 17522

Adaptation scolaire : Poste 17543

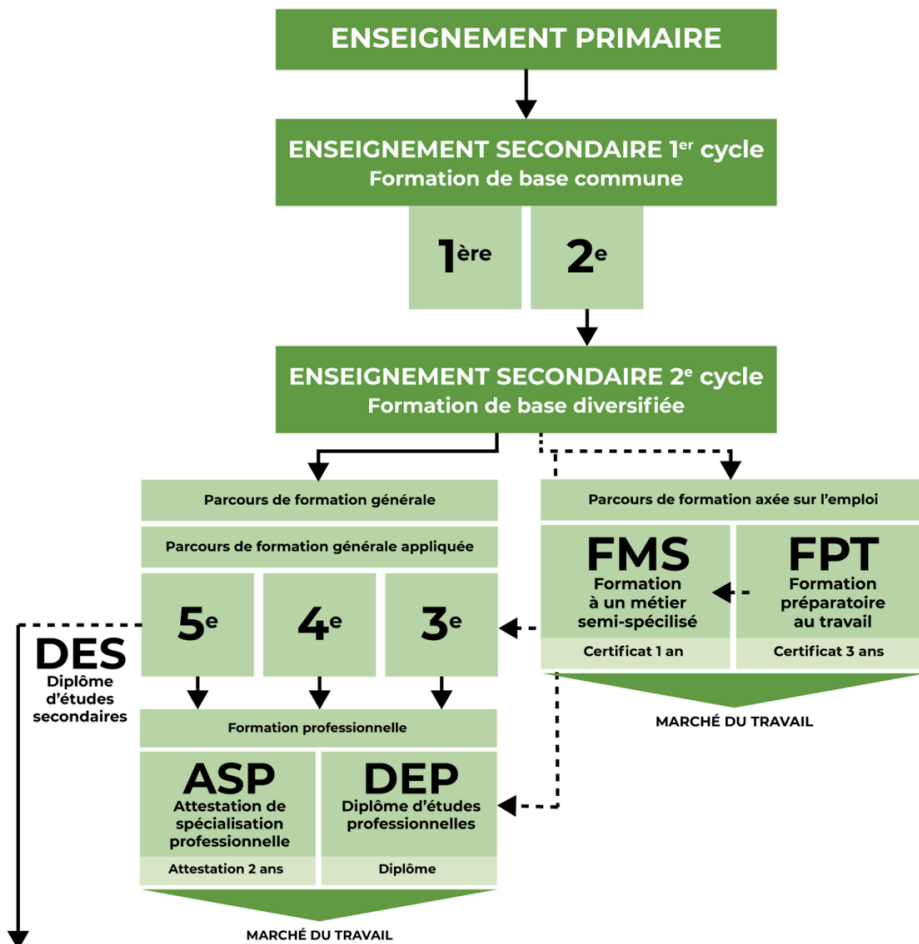
**PÉRIODE D'ADMISSION
ET D'INSCRIPTION
DÉBUT FÉVRIER 2026**



DOCUMENTS NÉCESSAIRES LORS D'UNE INSCRIPTION

- ✓ Le certificat de naissance original;
- ✓ Le bulletin le plus récent ainsi que celui de l'année antérieure;
- ✓ Deux preuves de résidence (permis de conduire, lettre d'un organisme gouvernementale, facture d'électricité ou de téléphone);
- ✓ Pour les élèves nés hors Québec (les documents de citoyenneté canadienne, résidence permanente ou de demandeur d'asile des parents et de l'enfant).

PARCOURS DE FORMATION



En plus du DES, des conditions particulières d'admission s'appliquent dans certains programmes.

Enseignement collégial	AEC - Attestation d'études collégiales	
Formation technique	DEC - Diplôme d'études collégiales	3 ans
Formation préuniversitaire	DEC	2 ans

MARCHÉ DU TRAVAIL

MARCHÉ DU TRAVAIL OU

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

MARCHÉ DU TRAVAIL

Légende

Passage habituel

Passage possible

Nos conseillers en orientation aident nos élèves à explorer leurs intérêts et leurs aptitudes pour faire des choix éclairés concernant leur cheminement scolaire et professionnel.

FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT (INTEMPÉRIE OU FORCE MAJEURE)

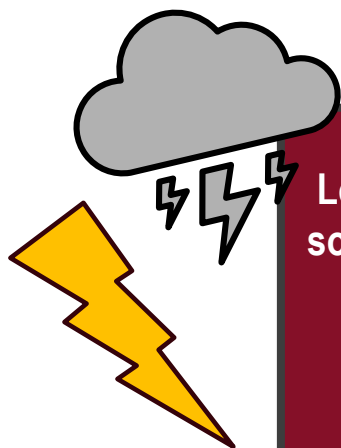
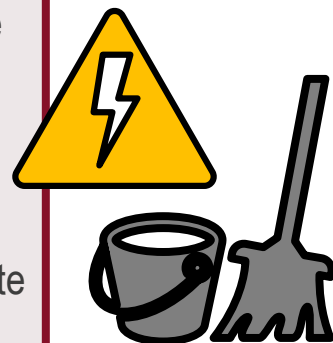
Afin d'assurer la sécurité des élèves, il arrive que le Centre de services scolaire doive fermer un ou des établissements, lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, problème de chauffage, dégât d'eau, etc.).

L'information est rapidement transmise par courriel puis ensuite disponible :

- sur la [page d'accueil](#) du site Web du CSSPI;
- sur la page [Facebook](#) du CSSPI.

L'information est également disponible :

- sur la [page d'accueil](#) de notre site Web;
- sur nos pages [Instagram](#) / [Facebook](#).



Lorsque des alertes météo de tempêtes hivernales sont émises par Environnement Canada, quelle que soit la décision de fermer ou de maintenir les activités des établissements, l'information est communiquée tôt le matin.

SUIVEZ-NOUS DÈS MAINTENANT!



PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

Nous avons le souci de vous répondre par une démarche basée sur le respect, la diligence et la confidentialité, le tout dans le meilleur intérêt de l'élève.

Vous trouvez ci-dessous la procédure de traitement des plaintes et des signalements établie par le Protecteur national de l'élève. Avec l'appui des protecteurs régionaux de l'élève, nous avons à cœur les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte en suivant les étapes suivantes :

✓ **Tentative de résolution de la situation avec la personne concernée**

L'élève ou le parent cherche d'abord une solution en discutant avec la personne directement concernée ou avec son supérieur immédiat, la direction d'établissement.

✓ **Communication avec la direction d'établissement**

Si la réponse obtenue ou la décision rendue à l'étape précédente reste insatisfaisante, l'élève ou le parent peut présenter une plainte écrite ou verbale à la personne directement concernée qui veillera à la transmettre à son supérieur, ou à la direction d'établissement.

✓ **La plainte peut être verbale, mais il est préférable de la faire par écrit.**

✓ **La Direction d'établissement devra ensuite faire un suivi avec l'élève ou le parent dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception.**



PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

Le protecteur régional de l'élève va ensuite examiner la plainte et émettre ses conclusions. S'il juge la plainte fondée, il pourra formuler des recommandations au Centre de services scolaire.

Avant leur transmission, les conclusions sont cependant examinées par le Protecteur national de l'élève. Dans cette éventualité, il pourrait en terminer l'examen et substituer, au besoin, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

Le protecteur régional de l'élève informe ensuite la personne plaignante et le centre de services scolaire, des conclusions, ainsi que des recommandations s'il y a lieu.

Le centre de services scolaire informe ensuite la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend donner aux conclusions et aux recommandations et, le cas échéant, les motifs justifiant son refus d'y donner suite.

À noter qu'en situation d'acte de violence à caractère sexuel, un élève ou l'un de ses parents peut s'adresser directement au protecteur régional de l'élève s'il le souhaite.



 **Formulaire de
plainte:
Formulaire**

 **1 833 420-5233**

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est le lieu où sont prises plusieurs décisions quant aux orientations administratives et pédagogiques de l'école. Donc, il joue un rôle important dans la prise de décisions qui auront un impact direct sur la vie quotidienne des élèves.

Le conseil est composé de parents d'élèves, membres des personnels de l'école, de représentants des élèves et de la communauté ainsi que la direction de l'école.

Les membres du conseil sont élus durant le mois de septembre lors de la première rencontre des parents.

Le conseil se réunit environ une fois par mois.



Les dates de rencontres
pour l'année 2025-2026 sont
disponibles sur notre site
web.

ÉLECTIONS MEMBRES DU CÉ

QUAND : 16 septembre 2025

LIEU : Auditorium de l'école

NOS PARTENAIRES



CONCERTATION
Saint-Léonard



LA CRÉATIVITÉ EN ACTION!



Collectif Jeunesse
de Saint-Léonard



CJE VIGER | JEANNE-MANCE

J'♥, j'agis, je travaille!

Alternative
Suspension



Saint-Léonard
Montréal

